[illegible] est un odieux mensonge, et qui [illegible] que ceux qui prêtent les mains à [illegible] criminelle n'assistaient [illegible] jamais aux réunions du [illegible] pendant la grève des charbonniers.

[illegible] Simons n'ont été entendus [illegible] l'instruction et par la police, et le [illegible] a complètement ignorés. Ce sont des ouvriers charbonniers du Havre.

Paul Meunier conclut en demandant au [illegible] des sénateurs de vouloir bien « déférer à la Chambre criminelle l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine-Inférieure du 20 novembre 1910, qui a condamné Julien Durand à la peine de mort, et ce, en vertu des articles [illegible] paragraphe 4, et 444 du Code d'instruction criminelle », et, en outre, d'ordonner, par application du dernier paragraphe de l'article 444, la suspension de la détention du condamné Julien Durand ».

UN MEETING DE PROTESTATION

Un meeting de protestation contre le verdict de la Cour d'assises de Rouen est organisé par le Syndicat général des terrassiers, potiniers-mineurs, fibistes et poseurs de rails.

Il aura lieu dimanche matin, à neuf heures, salle Buffier, avenue de l'Observatoire.

Mme DONGE ET L'AFFAIRE DURAND

Le Havre, 6 janvier.

Dans une lettre qu'elle adresse à Paris, à un journal, Mme Donge expose qu'elle s'est associée au recours en grâce en faveur de Durand, parce que la sort réservé à Durand lui a para disproportionné avec celui des autres inculpés.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

A la dernière séance du Conseil municipal de Toulon, M. Ferrero, ancien député, a proposé la vote d'un ordre du jour demandant la complète revision du procès Durand.

Cette motion a soulevé une discussion, à la suite de laquelle la majorité anticlericale a repoussé la proposition de M. Ferrero, et adopté l'ordre du jour pur et simple, en déclarant que la question est de domaine administratif.

Le plus grand navire du monde

L'Allemagne le construit

La guerre pacifique que les trois puissances maritimes européennes l'Angleterre, l'Allemagne et la France, se sont déclarée pour s'assurer la primauté dans l'Atlantique du fait chaque jour plus âpre et prend des proportions inattendues. On se rappelle les courses de vitesse auxquelles se livrèrent, il y a deux ans, nos transatlantiques français et leurs concurrents étrangers, courses dont vous sortîmes souvent vainqueurs.

La lutte, maintenant, a pris une autre forme : c'est à qui lancera sur les flots le navire le plus formidable par son tonnage; l'Angleterre avait pris la première place par la construction du « Lusitania » et du « Mauretania », puis de l'« Olympic » et du « Titanic ».

L'Allemagne vient de lui répondre en mettant sur chantier un paquebot monstre, l'« Europa », qui sera, pour le moment, le plus grand navire du monde.

Long de 275 m. 60 et large de 29 m. 90, il déplacera de 60,000 à 70,000 tonnes et son tonnage brut atteindra 50,000 tonnes, soit 5,000 de plus que les énormes paquebots de la White Star Line. La hauteur de l'« Europa » est de 29 m. 18 ; elle sera divisée en sept étages, où logeront 4,250 passagers, qui bénéficieront de tout le confort moderne.

Pour mouvoir ce colosse, il faut une machine de 70,000 chevaux, constituée par quatre turbines Curtis, donnant une vitesse de 22 nœuds, inférieure à celle des « Lusitania » et « Mauretania », mais égale à celle des meilleurs marcheurs après ceux-ci.

Certes, notre dernier transatlantique, la « France », paraît bien modeste auprès de ce géant; il n'a que 216 mètres de long, ne déplace que 27,000 tonnes, et n'emporte que 2,000 passagers avec une machine de 40,000 chevaux.

Mais, pour ces transports de voyageurs, la vraie suprématie est-elle bien celle du tonnage ?

Signalons en terminant une innovation intéressante prévue par l'« Europa ». Il possédera des mâts d'une grande hauteur, munis d'antennes puissantes pour la télégraphie sans fil et pourra être constamment en relations, pendant la traversée, avec l'une ou l'autre côte.

Mort du sénateur Elkins

Le sénateur Elkins vient de mourir à Washington.

Il était fort célèbre, et par sa fille plus que par lui-même. On se souvient que mise [illegible], admirablement belle, fut à la vaille d'épouser le duc des Abruzzes et de devenir ainsi la cousine du roi d'Italie. Ce projet de mariage donna lieu à bien des récits qui n'étaient pas tous parfaitement exacts. Il paraît certain que la famille royale d'Italie l'eut accepté, en fin de compte, et qu'on alla [illegible] à miss Elkins, sans de prétentions royales. Mais on ignorait que les négociations du « prétendant » Elkins étaient un obstacle incommodant ; il demandait, assure-t-on, le pouvoir de l'Annonciade, qui conférer le titre de cousin du Roi. Le projet de mariage fut rompu. Mais, aujourd'hui, le sénateur Elkins est mort.

Sur l'Ouest-Etat

UN TRAIN DÉRAILLE A RAMBOUILLET. — LES DÉGATS MATÉRIELS SONT IMPORTANTS. — IL Y A DES BLESSÉS. — UN MINISTRE QUI L'ÉCHAPPE BELLE.

Rambouillet, 6 janvier.

Le train 1505, qui part de la gare Montparnasse à 9 heures 40 du matin, se dirigeant sur la Bretagne, a déraillé à Rambouillet. Les dégâts matériels seraient considérables ; plusieurs wagons sont brisés. Il y aurait un certain nombre de victimes.

UN MINISTRE QUI L'ÉCHAPPE BELLE

M. Guist'hau, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, qui se trouvait dans le train, est sain et sauf.

UNE NOTE OFFICIELLE

Paris, 6 janvier.

L'Administration des chemins de fer de l'Etat communique la note ci-dessous, qui tait espérer que l'accident n'a pas eu les conséquences graves que l'on annonçait tout d'abord :

« Train express 1505, de Paris à Angers, a déraillé à 9 heures 20 du matin, au kilomètre 45,300, près de la gare de Rambouillet, intercepteant les deux voies principales. Six voyageurs ont été très légèrement contusionnés.

« Après visite d'un médecin, au gare de Rambouillet, ils ont pu continuer leurs voyage par un train spécial formé aussitôt après l'accident.

« L'interruption des voies durera toute la journée. Les trains poirs et impairs de la ligne du Mans éprouveront des retards importants. »

LES CAUSES DE L'ACCIDENT

Rambouillet, 6 janvier.

C'est au moment où il passait sur une voie en réparation que la rapide a déraillé.

La locomotive, projetée hors des rails, a parcouru cent cinquante mètres environ sur les traverses.

On ne signale actuellement que quelques blessés.

LES AÉROPLANES

On voudrait les neutraliser

UNE PROPOSITION FAITE AUX GRANDES PUISSANCES

On mande de New-York :

Une proposition sera adressée d'ici peu aux grandes puissances de neutraliser les aéroplanes et ballons en temps de guerre ; il serait interdit de les attaquer, et leurs pilotes n'auraient pas le droit de lancer des projectiles.

L'Italie soumettra, paraît-il, cette question aux gouvernements étrangers ; elle voudrait arrêter les expériences que l'on pratique actuellement pour découvrir des armes aptes à détruire les machines volantes.

Sa demande pourra être présentée au Congrès de La Haye, mais elle sera d'abord adressée à toutes les ambassades.

L'usage de l'aéroplane en temps de guerre serait donc limité à l'observation des positions ennemies. Grâce aux essais qui se poursuivent actuellement, surtout en France, les aéroplanes deviendraient des stations aériennes de télégraphie sans fil.

La mort de M. Regnard

Paris, 6 janvier.

Les obsèques de M. Regnard, l'artiste tué dans les circonstances que nous avons rapportées, seront célébrées lundi matin. Le corps sera exposé 42, rue de Bondy, au siège de l'Association de secours mutuels des artistes dramatiques, et, de là, transporté à la gare de l'Est, où les discours seront prononcés.

Le cercueil partira ensuite pour Pont-aux-Dames, où l'inhumation aura lieu.

Le malheureux acteur Regnard reposera ainsi auprès de Coquelin, dont il fut le dévoué collaborateur pour la création de la Maison des artistes.

Des artilleurs se mutinent A TOULON

Toulon, 6 janvier.

La compagnie d'ouvriers d'artillerie du 10e régiment d'artillerie, prétextant la mauvaise qualité de la nourriture, n'a pas travaillé jeudi après-midi et a refusé le repas du soir. Le colonel est intervenu ; il examinera le bien-fondé des réclamations qui lui ont été présentées. Tout est rentré dans l'ordre, à neuf heures du soir.

Les mutins étaient au nombre d'une centaine ; ils ont refusé de se rendre à l'arsenal de terre, pour la reprise du travail. Le capitaine a parlementé avec eux et ils se sont décidés à partir après avoir chargé une délégation d'aller présenter leurs doléances au colonel Büchner. Dans les ateliers, ils ont fait la grève des bras croisés, en attendant que satisfaction leur ait été accordée.

LE SORT DE FAVIER

On sera fixé ce soir.

On ne croit généralement pas à la clémence présidentielle.

Les autorités prennent leurs dispositions.

Me Dubron, cependant, espère encore.

Il sera reçu aujourd'hui, à 3 heures 1/2, par le Président de la République.

On continue à ergoter sur le sort de l'assassin de Cornit Thain et on se demande avec une certaine impatience quelle sera la décision du Président de la République.

La nouvelle que la Commission des grâces s'était réunie a encore accru l'émotion qui se manifeste depuis quelques jours. La convocation de Me Dubron, défenseur de Favier, par M. le Président de la République, semble notamment avoir complètement dissipé les doutes qu'on pouvait encore conserver sur la destinée du condamné.

On est maintenant convaincu que Favier n'ira pas à la Guyane mais à l'échafaud.

FAVIER NE SERA PAS GRACIÉ

C'est ce qu'on dit, même au Palais de Justice et un magistrat que nous avons rencontré, ajoutait : « Lorsque la Commission a émis un avis favorable, le défenseur n'est jamais convoqué. Si M. Fallières a invité Me Dubron à venir auprès de lui, c'est que la Commission a'est prononcée contre la grâce. Or il n'y a pas d'exemple dans les annales judiciaires qu'un Président de la République ait, dans un cas semblable, gracié le condamné à mort, même après la visite du défenseur. »

« A moin avis l'exécution aura lieu bientôt et si le Président recevait Me Dubron dans la journée de samedi, tout porte à croire que M. Deibler serait parmi nous mardi matin. »

LES AUTORITÉS SE CONCERTENT

Bien qu'un ne soit pas encore fixé sur ce qu'il adviendra de Favier, toutes les administrations intéressées, le Parquet, l'Administration préfectorale et l'Administration municipale, se sont déjà concertées pour régler les dispositions à prendre chacune en ce qui la concerne.

Des conférences ont eu lieu vendredi entre MM. Vincent, préfet ; Chouzy, procureur de la République, et Delesalle, maire de Lille.

Le service d'ordre sera organisé par les soins de l'Administration préfectorale en ce qui concerne la troupe et l'Administration municipale en ce qui concerne le police locale.

Quant au Parquet, il se chargera de l'exécution de toutes les formalités qui doivent être faites à l'intérieur de la prison jusqu'au moment où le condamné sera remis entre les mains de M. Deibler.

M. Chouzy, procureur de la République, sera accompagné, pour accomplir cette mission, de M. Delaté, juge d'instruction, qui fut chargé de l'affaire, Cauwès, substitut, et Bastoen, greffier.

Comme on le fit lors de l'exécution de Bouche, on se propose de refouler les curieux très loin de la prison.

Jusqu'à neuf heures du soir on pourra circuler librement ; mais à partir de ce moment on installera, dit-on, des barrages rue de la Monnaie, rue d'Angleterre, et à l'entrée de toutes les rues qui mènent vers la place du Palais-de-Justice où ont lieu toutes les exécutions capitales. Le service d'ordre sera extrêmement rigoureux et comme on redoute des incidents un a déjà émis l'intention de mobiliser une partie des troupes de la garnison.

CEUX QUI SERONT ADMIS A L'EXECUTION

Peu nombreux sont ceux qui auront le privilège d'assister au montage de la guillotine et à l'exécution de Favier. On avait un instant songé à interdire la location des appartements voisins du Palais de Justice, mais après réflexion on y a renoncé.

Quant aux cartes de faveur, elles seront distribuées avec parcimonie : une cinquantaine tout au plus seront remises. La plupart seront données soit à des magistrats, soit à des docteurs.

Eu ce qui concerne la presse, on s'opposera, dit-on, à l'entrée même d'un seul journaliste dans la prison au moment même du réveil du condamné. Quant aux cartes, chaque journal n'en recevra qu'une seule.

Comme on peut en juger, et l'exécution a lieu elle ne sera guère publique. Ajoutons d'ailleurs que ce n'est pas un spectacle réjouissant.

Me DUBRON SERA REÇU AUJOURD'HUI PAR M. FALLIÈRES

Douai, 6 janvier.

C'est aujourd'hui, samedi, que sera décidé le sort de Favier, l'assassin du gracon de Cornette Corvil Thain, dont le crime a soulevé une si vive émotion dans toute notre région.

A trois heures et demie du soir, Me Dubron, l'éminent avocat, qui défendit Favier, sera reçu au Palais de l'Elysée, par M. le Président de la République et lui exposera les raisons qui, selon lui, militent en faveur de l'assassin, dont il sollicitera la grâce.

Après le départ de l'avocat, M. le Président de la République prendra une décision. Quelle sera-t-elle ? Personne n'en sait rien; mais, cependant, dans les milieux bien informés, on pense que le Chef de l'Etat laissera la justice suivre son cours.

Dans ce cas, le dossier serait immédiatement renvoyé au directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, qui prendrait les dispositions utiles en vue de l'exécution du condamné à mort.

Celle-ci pourrait donc avoir lieu lundi — comme pour la bande Poiret, il y a deux ans. L'exécuteur des Hautes Œuvres quitterait Paris le dimanche, dans la matinée, et se rendrait à Lille pour prendre ses mesures préparatoires.

De toute façon, quelle que soit la mesure qui interviendra, des instructions ont déjà été données pour disperser, à Lille, tous manifestants qui tenteraient de troubler la rue.

Douai, 6 janvier.

Nous venons de voir à l'instant, Me Victor Dubron, sortant du palais, où il a plaidé toute la journée. C'est par les journaux que Me Dubron a eu l'étonnement d'apprendre sa convocation ; elle lui a d'ailleurs été confirmée par un message de la Présidence.

Comme on le pense bien, Me Dubron n'a pu nous fixer ni sur son entretien avec le Chef de l'Etat, ni sur le résultat de sa suprême démarche. Il n'y a cependant de notre part aucune témérité à affirmer que l'honorable avocat, dont on connaît la ténacité énergique, fera ressortir devant nos yeux de M. Fallières les raisons qui lui paraissent militer en faveur d'une commutation de peine.

Il espère que le Président de la République laissera pencher sa clémence vers une commutation de peine.

Me Dubron, dont, en cas de solution néfaste, les devoirs s'arrêteraient à la mort même du condamné, laissera la famille se prononcer seule et souverainement sur la demande d'autopsie, si elle se produisait.

On comprendre que Me Dubron, en une circonstance aussi grave, conserve une certaine discrétion ; mais samedi soir on sera fixé.

La femme aux six maris

Elle reste veuve avec 50 enfants et 270 neveux

Au Transvaal, dans le district de Kronstad, vit la veuve Van Wyk, laquelle est née le 20 octobre 1832. A 18 ans, elle épouse Pierre Lube, et resta veuve, au bout de deux ans, avec un enfant.

Elle épousa, dix mois après, un certain Prétorio, veuf, qui avait quatre enfants. Après un an et cinq mois de vie conjugale, ce deuxième mari mourut, la laissant avec cinq enfants.

Au bout de cinq mois, elle épouse un sieur Pietersee, qui avait sept enfants. Il mourut au bout de onze ans, après l'avoir rendue mère de sept autres enfants. On arrivait donc déjà à dix-neuf enfants.

Son quatrième mari, veuf, avait huit enfants, et elle eut, en onze ans, quatre enfants de lui. Elle resta veuve cinq ans, puis épousa son cinquième mari, M. Klopper, avec lequel elle vécut aussi onze ans et dont elle eut dix enfants. Deux ans après, elle se marie, pour la sixième fois, avec Van Wyk, veuf, qui avait cinq enfants, et il en naquit quatre de ce mariage. Van Wyk vient de mourir, le laissant aujourd'hui avec cinquante enfants, qui, tous, l'appellent « mère », et environ 270 neveux. Elle a 78 ans et se porte admirablement.

Alphonse XIII part pour Melilla

Malaga, 6 janvier.

Le roi, accompagné de M. Canalejas, président du conseil, est arrivé à 10 heures. Le monarque a été chaleureusement acclamé.

On ne signale aucun incident.

Melilla, 6 janvier.

Le croiseur *Du Chayla* a jeté l'ancre ce matin à 10 heures. Le général Toutée a été reçu par les autorités. Le roi d'Espagne arrivera demain.

Le « Pluviose »

IL EST COMPLÈTEMENT RESTAURÉ

Cherbourg, 6 janvier.

Le sous-marin « Pluviose », dont la catastrophe est encore présente à l'esprit de tous, est aujourd'hui sorti du bassin de radoub, où il était en réparation depuis six mois complètement restauré et remis à neuf. Le glorieux bâtiment a été aussitôt remorqué à la station des sous-marins et le drapeau français fièrement planté à l'arrière. Le « Pluviose » a repris son rang parmi les autres sous-marins. Toutefois, avant de prendre dans le service actif, le « Pluviose » va entreprendre, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Deville, toute une série d'essais qui dureront environ deux mois.

EN ALSACE

« Le rétablissement de la dictature »

Au sujet de la mesure prise par le gouvernement envers MM. François, Humbert et Maurice de Wendel, auxquels il a refusé la permission de séjour à Hayange, le journal « la Lorraine » écrit que « le gouvernement est en passe de revenir aux jours de dictature. Sans doute, ces messieurs sont démagogues, mais les services énormes qu'ils rendent au pays en faisant vivre trente ou quarante mille personnes, justifient largement et imposent même la permission dont ils jouissaient jusqu'ici. »

Les socialistes vont manifester

Demain dimanche, les socialistes d'Alsace-Lorraine organiseront des réunions de protestation contre le projet de réforme constitutionnelle.

La police de Mulhouse, par une mesure vraiment extraordinaire, a accordé aux organisateurs l'autorisation de jouer et de chanter l'« Internationale » dans les rues.

Les explications de la presse allemande sur l'expulsion

Berlin, 6 janvier.

Le *Journal de Berlin de midi* s'étonne de l'expulsion des trois frères François, Humbert et Maurice de Wendel. Ils étaient propriétaires de vastes usines employant de 30.000 à 40.000 ouvriers. Ils ont l'intention de s'installer à Joeuf, en territoire français, d'où ils continueront à diriger leurs usines.

Leur père Henri de Wendel, fut député au Reichstag en 1890. On annonce que le quatrième frère Wendel, député au Reichstag, ne se représentera pas aux prochaines élections. Il aurait l'intention d'aller s'établir à Paris.

Le gouvernement, conclut le *Journal de Berlin de midi*, doit au public de faire connaître le plus tôt possible les raisons de cette expulsion.

La *Gazette de Francfort* déclare qu'il ne s'agit que d'un retrait du permis de séjour.

Les autorités de Strasbourg prétendent ne rien savoir d'une telle mesure, qui, si la nouvelle est exacte, n'émanerait pas du gouvernement central.

Selon le journal le *Lorrain*, l'affaire serait encore en suspens.

Les drames du revolver

UN AGENT BLESSÉ L'AMANT DE SA FEMME

Paris, 6 janvier.

Ce matin, à 7 heures 30, place Pereyre, le gardien de la paix Antoine Chanet, du 11e arrondissement, ayant surpris sa femme au bras d'un électricien nommé Jean Decourtieux, a tiré sur celui-ci quatre coups de revolver.

Jean Decourtieux, gravement blessé, a été transporté à l'hôpital. Chanet a été mis à la disposition du commissaire de police.

La République Portugaise

QUELQUES NOUVELLES RÉFORMES

Lisbonne, 6 janvier.

Le ministre de l'intérieur va mettre en vigueur les réformes suivantes, conçues dans un esprit démocratique, et qui seront soumises ensuite à l'Assemblée constituante qui les modifiera s'il est nécessaire :

1° Repos hebdomadaire ;

2° Institution de tribunaux d'honneur et répression du duel ;

3° Loi électorale avec proportionnalité des votes dans certaines circonscriptions ;

4° Assistance publique, protection de la vieillesse, de l'enfance et de la maternité ;

5° Abolition de la prostitution ;

6° Instruction primaire : création d'écoles de deux en deux kilomètres, qui distribueront des vivres, des vêtements et des livres aux élèves pauvres ;

7° Développement de l'instruction supérieure, particulièrement de la médecine et, notamment, création d'une Faculté de médecine à Lisbonne ;

8° Assistance des aliénés ;

9° Réformes administratives dans le sens de la décentralisation.

LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE

Lisbonne, 6 janvier.

Il est officiellement annoncé que M. Magalhaes Lima, le représentant portugais accrédité à Londres, et M. João Chagas, le ministre pour la France, partiront bientôt pour rejoindre leurs postes respectifs.

Ils agiront comme chargés d'affaires jusqu'à ce que la République portugaise soit reconnue définitivement par les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Le départ des ministres est seulement retardé jusqu'à ce que les gouvernements britannique et français aient fait connaître que ces nominations leur sont agréables.

SA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Lisbonne, 6 janvier.

Le gouvernement provisoire a fait paraître un décret abolissant le droit prohibitif de un franc par kilogramme sur la viande gelée.

Le gouvernement compte signer cette semaine un « modus vivendi » commercial avec la France, et il espère aussi connaître bientôt les bases du traité de commerce proposé avec la Grande-Bretagne.

Informations politiques

ELECTION SÉNATORIALE

Le 29 janvier doit avoir lieu une élection pour le siège attribué au département du Meurthe-et-Moselle à la suite du décès de M. Magnin, sénateur inamovible.

M. Chapuis, député radical de Toul, a été choisi par les radicaux et les républicains de gauche.

D'autre part, M. Genitil, ancien gouverneur du Congo, percepteur à Bordeaux (originaire de Nancy où habite encore sa famille), se présente comme radical indépendant.

De son côté, le parti réactionnaire a décidé de présenter un candidat, et son choix s'est porté sur M. François, adjoint au maire de Nancy, conseiller général du canton de Nancy-Est.

M. François, sans refuser l'offre qui lui était faite, a réservé sa réponse.

On considère comme probable la candidature de M. Papelier, ancien député progressiste de la 2e circonscription de Nancy, qui, il y a cinq ans, avait déjà été candidat contre le général Langlois.

UNE QUESTION A PROPOS DE L'OUEST-ETAT

M. Dubois, député de la Seine, vient d'adresser à M. Puech, ministre des Travaux publics, une lettre par laquelle il l'informe que dès la rentrée des Chambres, il lui posera une question au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer le service régulier des voyageurs du tronçon banlieue parisienne sur le réseau de l'Ouest-Etat.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

La « Bulletin du Parti radical », qui paraît aujourd'hui, publie la note suivante :

« Avant les vacances de la nouvelle année, on entendait parler à mots plus ou moins couverts, dans les couloirs de la Chambre, d'une manœuvre préparée contre M. Henri Brisson. La campagne a commencé, paraît-il, sans s'être absolument précisée. Aussi croyons-nous à propos d'adresser un appel à tous les républicains sincères.

« Si, comme on le dit, une bataille doit se livrer le 10 janvier, pour l'élection à la présidence de la Chambre, nous pensons qu'aucun de nos amis radicaux et radicaux socialistes ne manquera au devoir. Et nous aurons le joie de voir se faire une fois de plus, sur le nom du citoyen Brisson, une belle manifestation d'union républicaine ».

Les tirs d'honneur en 1910 dans la marine

Le tir d'honneur de 1910 a marqué un réel progrès sur celui de 1909.

Le cuirassé *Démocratie*, qui s'est encore classé N° 1, n'a pas atteint son record de l'année précédente mais un grand nombre de bâtiments ont obtenu cette fois des pourcentages très satisfaisants.

Les commandants des escadres et les officiers sous leurs ordres semblent avoir compris que les résultats obtenus par un bâtiment dans ses tirs en sont pas le fait de la seule spécialité du canonnage, mais la conclusion des efforts de tout le personnel qui y participe et la conséquence de l'harmonie et de la discipline existant dans l'organisation entière du bâtiment.

Les deux escadres n'ayant pas exécuté les tirs dans des conditions absolument identiques, il a été fait pour chacune d'elles un classement particulier.

Le ministère a décerné à l'occasion des tirs d'honneur un certain nombre de récompenses. Par contre, il a dû adresser des observations à quelques bâtiments dont il a jugé les tirs insuffisants. Ces navires sont : le *Victor-Hugo*, la *Gloire* et le *Charlemagne*, pour l'artillerie principale. Le *Condé*, le *Carnot*, le *Hache*, l'*Oriflamme*, le *Carquois*, le *Claymore*, pour l'artillerie secondaire.

Comme conséquence du classement du tir d'honneur de 1910, les coupes challenge offertes par l'Académie des sports et actuellement détenues par la *Démocratie*, la *Gaulois* et le *Léon-Gambetta* ont été attribuées à la *Démocratie*, au *Dupetit-Thouars* et à l'*Ernest-Renan*.

Feuilleton du 7 Janvier N° 88

LE PÉCHÉ DE MARTHE

Par Paul BERTNAY

— Ce serait un grand malheur, je le dis, demande à M. Obin.

Et pour essayer court :

— Maintenant, ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

— De quoi donc, petit père ?

— Eh bien... Et la robe ?

— Quelle robe ?

— Petite malheureuse ! la robe de concours... tu l'imaginais peut-être que tu vas y aller avec la robe bleue.

— Oh ! non, faisait-elle en riant. Mais s'ils pas pour... un peu de mousseline de laine... un bon patron... Et ma petite taille... la voisine, trouvera bien moyen de m'arranger quelque chose qui ne me laisse pas trop laide !...

— Tu auras l'air d'un paquet, oui.

Et doucement :

— Non, pas de ça. Vois-tu, Gilberte, ce qu'il ne faut pas, c'est qu'on dise : jolie fille, mais d'allure...

— Ah ! l'allure !... la ligne !... la tranche !... C'est ce qu'il y a de plus indispensable pour réussir [illegible]

— Mot, j'en avais de la tranche, la ligne avec le colonel et les belles de Georgeville [illegible] « Dame Blanche », ça [illegible] tout de suite ; quel mal ce [illegible] que [illegible] ! Tu viendras me prendre ce soir à ma régie quand tu sortiras de ton Conservatoire.

— Pour quoi faire ?

— Tu la verras bien, mam'zelle Bidou.

. . . . . .

Et lorsque, le soir même, Gilberte était allée faire toc toc à la porte du bureau de Florestan :

— Entre... entre...

Seulement, le vieux régisseur n'avait pas ajouté : « il a y a personne », attendu que, en effet, il y avait là une grosse dame.

Et Florestan :

— Voilà ma fille, madame Girard.

Et il avait ainsi achevé les présentations : Gilberte, c'est madame Girard, la costumière des Folies Nouvelles.

— Ah ! avait fait la petite avec son joli sourire.

— Et qui va le prendre mesure.

... Vous n'oubliez pas, madame Girard, faisait-il en s'adressant à la grosse femme qui traînait déjà son mètre en toile cirée ; c'est pour un concours de chant...

— Et de piano, petit père...

— Oui, et de piano. Mais celui de chant a une toute autre importance. Il s'agit de se distinguer, madame Girard. Elève préférée de M. Obin... lauréate toute désignée d'avance... morceau d'exécution très dramatique... très noble... C'est une reine qui chante ses chagrins... Il nous faut quelque chose de modeste... de virginal... mais de très chic... Et pour le prix... vous savez ce que je vous ai dit.

— Oui, oui, c'est entendu, monsieur Florestan.

— Alors... qu'allez-vous lui faire.

— Eh bien... de blanc, n'est-ce pas ?

— Naturellement.

— Manches longues... mais quelque chose laissant le cou bien dégagé.

— Parfait.

— Mademoiselle est admirablement faite... mince, grande... Voyez-vous, monsieur Florestan, il n'y a que la crêpe de Chine, la jupe plissée « accordéon »... Elle aura l'air d'une grande fleur blanche.

— Mais, faisait Gilberte, en cottera les yeux de la tête, du crêpe de Chine.

— Prenez mesure, madame Girard, et s'écoutez pas cette petite qui n'y entend rien du tout.

VI

Les diplomaties de Mlle Yvonne

C'est toujours rue de Varenne qu'habitait le comte d'Ormoy.

Depuis plus de quatorze ans qu'il était venu « provisoirement » s'établir au premier étage de l'hôtel de Rochaigué, ce provisoire, — comme cela arrive si souvent, — s'était éternisé.

On y était très bien, dans cette vaste et luxueuse demeure.

Tout s'y trouvait sous la main — remises — écuries — tout, admirablement installé.

Et pour un ménage modèle comme celui du comte et de la comtesse d'Ormoy, c'était plaisir de se sentir là, — tout près les uns des autres, — Jacques, dans sa jolie garçonnière du rez-de-chaussée, — la bonne maman de Rochaigué au second, — et la petite Yvonne dans l'aile, au bout du premier étage — tout près de la chambre de sa mère qui s'appelait à présent la comtesse d'Ormoy.

C'est très peu de temps après son mariage avec le comte Olivier que la jeune femme avait donné à son Jacques une belle petite sœur — toute enjôleuse — toute fine et délicate — une brunette aussi — car ils étaient tous bruns, à présent, dans cette maison de la rue de Varenne...

Et la nouvelle venue avait été baptisée Yvonne parce que la mère d'Olivier s'appelait ainsi ; — et Claire avait voulu que sa fille fût aussi une petite Yvonnette.

Son mari, s'il en était bien sûre, raffolerait de ce nom qui, tout petit, il avait été élevé à trouver le plus beau du monde.

. . . . . .

Mais, — au moment où nous entrouvons ainsi, rue de Varenne, les Rochaigué et les d'Ormoy, — un grand changement, depuis peu, s'était produit dans l'existence du comte Olivier.

Il avait donné sa démission.

Il approchait de ses quarante-cinq ans... Colonel et officier de la Légion d'honneur, il avait qu'à attendre tranquillement ses étoiles de général de cavalerie — et, pour cela il avait devant lui tout le temps nécessaire.

Il estima qu'il lui faudrait attendre trop longtemps.

Pour rendre son avancement plus rapide, il ne prévoyait rien.

Il n'y avait actuellement de probables que des expéditions coloniales, — trop lointaines pour qu'il pût seulement songer à en faire partie, au prix d'une interminable séparation avec tous ceux qu'il aimait.

D'ailleurs, ce n'est pas là qu'on demandait des officiers de cavalerie.

Alors, à la grande joie de Claire, il avait dit adieu au métier de soldat qu'il aurait continué à une seule condition :

Si son beau-fils Jacques de Rochaigué avait eu la moindre velléité d'en faire, lui aussi, sa carrière.

Mais, depuis le temps où la petit Jacques voulait aller tuer les Prussiens à la guerre, — les idées de Jacques, devenu un jeune homme, s'étaient singulièrement modifiées.

Il n'avait pas senti naître en lui, mais pas du tout, l'esprit militaire.

Son énergie, car il en avait beaucoup, — sous une calme allure, — il l'avait apportée aux choses de culture intellectuelle, dont il était passionnément épris.

Profitant de l'institution du volontariat qui durait toujours, il s'était hâté de faire l'année de service à laquelle il était obligé, — pendant que son beau-père, encore en activité, pouvait, par ses relations et son influence, la lui rendre moins rude.

Et puis, — avec ses galons de sous-officier de hussards, il était bien vite revenu rue de Varenne où sa mère et sa petite sœur l'avaient vu arriver avec des cris de joie.

Et alors :

— Maintenant, passons aux choses intéressantes, avait-il dit à son beau-père, vous connaissez mes goûts.

— Toujours les travaux historiques.

— Toujours, mon cher père. Je me plais dans les bouquins. Je farfouille là-dedans avec une joie profonde. Et puis Paris, voyez-vous, il n'y a que Paris. Je ne me sens déjà pas d'aise en songeant que tout à l'heure je vais revoir...

— Le boulevard...

— Oui... le boulevard, je ne dis pas... mais en prenant le chemin qui mène à la bibliothèque nationale. Il y a une recherche que je veux faire... qui me trucasse depuis des mois... à quoi je pensais bien souvent en me couchant dans mon lit de la caserne de Beauvais...

— Au lieu de repasser la théorie, mauvais soldat, fit le comte en riant.

— Oh ! la théorie... n'en parlons plus, voulez-vous... J'ai hâte de l'oublier...

— Pas tant que ça, diable !... Et les vingt-huit jours...

— Il m'en restera bien assez pour manœuvrer pendant quatre semaines. Mais, voyez-vous, je ne suis pas un homme de guerre, moi. Et puis, il y a aussi dans la famille... vous, mon pauvre oncle Gilbert. Moi, je suis un rat de bibliothèque. Elle a aussi son utilité, la tribu des rongeurs, messieurs les carnassiers...

Et maintenant, dans l'hôtel de la rue de Varenne, la vie était familiale et calme, comme si jamais elle n'avait été autrement vécue par ces gens qui s'aimaient... qui éprouvaient les uns pour les autres une affection pleine de confiance et qui avaient le droit de se dire parfaitement heureux.

Heureux surtout, la comtesse d'Ormoy.

Son second mariage lui avait largement compensé le premier !

Autant la marquis de Rochaigué l'avait laissée découragée... avec, dans son cœur, une sensation de vide... avec, dans son esprit, la perspective d'une existence manquée... d'un été sans soleil après un printemps sans fleurs, — autant voyait-elle, au plus beau de cet été, s'épanouir toutes les fleurs de tendresses auxquelles tristement, elle avait déjà renoncé par avance.

Olivier avait été la plus aimant et le plus aimé des maris.

Jamais — on s'en doute, — jamais la comtesse Claire ne lui parlait de ces choses d'autrefois.

(*A suivre*)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR LA QUALITÉ ET SA PRÉPARATION

95, rue Nationale, Lille